



Prêt d'argent non rendu.... Quelle solution?

Par **espe61**, le **06/02/2013** à **07:45**

Bonjour,

Je souhaiterais savoir si il est possible de faire valoir le droit pour récupérer de l'argent prêté à une personne.

J'ai en effet, fin novembre prêter à deux reprises de l'argent à une amie de ma soeur, qui s'était engagée à me les rendre la semaine suivante, m'invoquant qu'il y avait eu des problèmes de virement de son salaire et m'assurant ainsi que, sans souci pour reprendre ses termes, elle me déposerait l'argent sur mon compte la semaine suivante.

Elle n'en a rien fait et depuis, je multiplie les sms auxquels elle répond reculant à chaque fois la date du remboursement.

Ces 450 euros représentent une somme énorme pour moi qui suis en invalidité. Lorsque je lui ai prêté l'argent en deux fois (200 retiré à la banque de Nogent où elle habite et où j'avais fait le déplacement exprès pour les lui remettre et 250 que j'ai déposé sur son livret A, la semaine suivante), je ne les avais pas sur mon compte déjà à découvert. Je lui ai prêté par solidarité, parce qu'elle était dans le besoin et que surtout, j'ai eu confiance en elle quand elle m'a assuré qu'elle me ferait le virement début décembre.

Je ne sais quoi faire. J'ai du à mon tour emprunter cet argent qui me fait défaut depuis.

Aussi, je viens vers vous en attente de conseils afin que cette situation prenne fin.

Vous remerciant pour votre attention.

Par **chaber**, le **06/02/2013** à **08:01**

bonjour

si vous n'avez pas une reconnaissance de dettes établie en bonne et due forme, votre réclamation a peu de chances d'aboutir (vous pouvez lui avoir fait un don

Par **espe61**, le **06/02/2013** à **12:46**

Ok! Merci. Autant pour moi.

Il ne suffit pas qu'une idée soit difficile à exprimer raisonnablement pour qu'elle soit moins bonne qu'une autre. de Louis Farigoule, dit Jules Romains